Prendre soin avec attention, notre ambition



RESIDENTS
& ENTOURAGE





PARTENAIRES

Centre Hospitalier
Saint-Brieuc - Paimpol - Tréguier





EQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE



Projet d'établissement EHPAD

2026 - 2031

Sommaire

4 Préambule

6 Nos missions générales

10 Notre offre de services

13 Méthodologie

14 Individualiser l'accompagnement

16 Développer le bien-être et la bientraitance

18 A l'EHPAD comme chez soi : on y va

22 Adaptation de notre offre de soins / Accueil pour tous

24 Un projet médical garant des bonnes pratiques gériatriques

28 Favoriser l'attractivité professionelle

30 Accroître la place et le rôle des usagers dans l'organisation et le fonctionnement des résidences

32 Un projet vivant, ancré dans l'établissement et ouvert sur son environnement

Préambule

La définition d'un socle et d'un cap communs

Ce projet d'établissement marque une étape particulièrement importante pour notre EHPAD né de la fusion effective depuis le 1er janvier 2024 des Centres Hospitaliers de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier.

Outre qu'il s'agisse d'une obligation réglementaire incombant aux établissements relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles, nous avons avant tout considéré ce projet d'établissement comme une occasion à ne pas manquer de **construire les fondations communes sur lesquelles asseoir, développer et améliorer la prise en soin des personnes fragilisées par l'avancée en âge**.
Chacun de nos sites possédant une histoire antérieure à ce regroupement, les quelques 150 professionnels ayant pris part à cette démarche l'ont conçue avec l'intention à la fois de renforcer notre unité, de contribuer à faire grandir le sentiment d'appartenance à ce nouvel ensemble, de respecter l'identité propre à chacun, de nous nourrir de nos expériences respectives et in fine d'en faire un levier d'évolution positive de nos établissements.
Dit autrement, cette démarche de co-construction nous a permis de fixer un cap qu'ensemble nous nous évertuerons à tenir ces cinq prochaines années et qui repose sur un quadruple objectif :

- **Améliorer la qualité de vie des résidents dans sa dimension de sécurisation des prises en soin comme en terme de vie sociale.** Chacun étant un être humain unique, nous l'accueillerons dans toute sa complexité, sa richesse et sa singularité en nous engageant à prendre en considération son histoire, son parcours de vie, ses besoins physiques, psychologiques autant que spirituels. Les résidents eux-mêmes se connaissant mieux que nous ne les connaissons, nous sommes convaincus qu'ils détiennent eux-mêmes la majeure partie des clés de leur mieux-être,

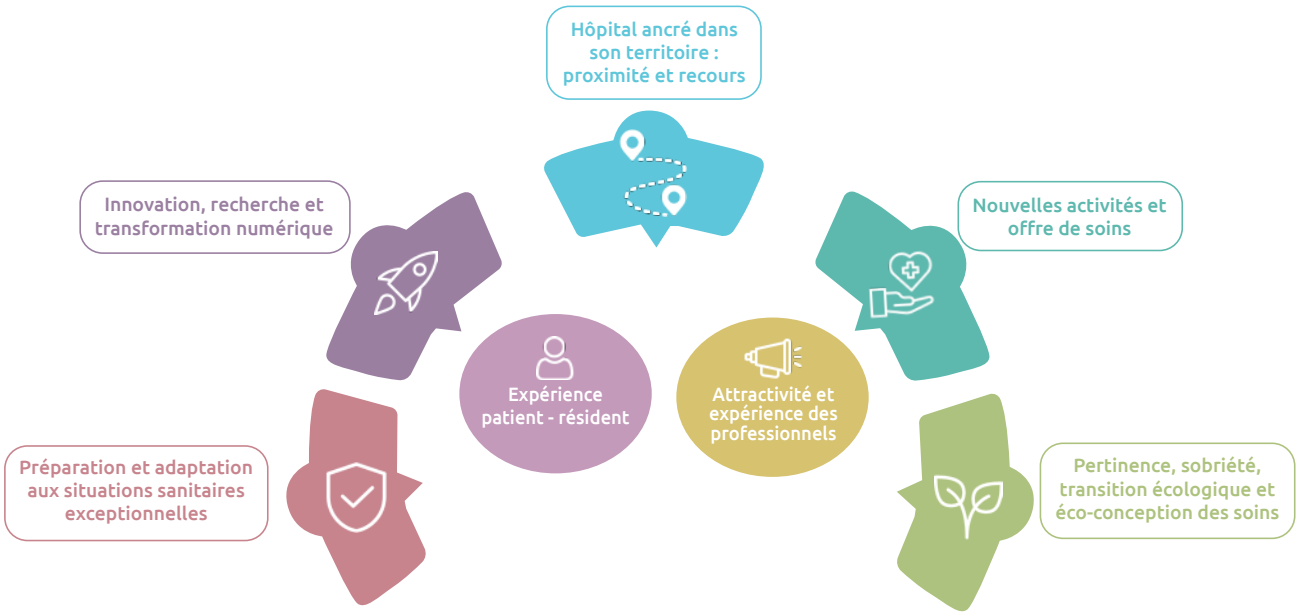
- **Faire de l'EHPAD un lieu d'exercice plus attractif** qu'il ne l'est aujourd'hui **pour les professionnels** d'une part, **revaloriser l'image de nos établissements auprès des potentiels futurs usagers** d'autre part,

- **Adapter autant que de possible et nécessaire notre offre de service à l'évolution des besoins des personnes âgées de nos territoires respectifs,**

- **Poursuivre la politique d'ouverture sur notre environnement** en multipliant les échanges avec les partenaires extérieurs dans une logique de plus grande interpénétration avec la Cité.

Un principe d'innovation soutient en filigrane ces objectifs, qu'elle soit d'ordre technique, organisationnelle ou d'usage du cadre bâti.
Ces objectifs se déclinent en 7 orientations prioritaires, chacune détaillée en orientations spécifiques considérant qu'ensuite il reviendra à chaque site, chaque résidence ou chaque service de les mettre en œuvre en tenant compte des réalités locales.

Ce projet est ainsi sous-tendu par une volonté d'harmoniser nos modes d'organisation et de fonctionnement, de poser les grands axes de notre action à venir mais en aucun cas une volonté d'uniformisation. Cette quête continue de l'amélioration du service que nous apportons aux usagers doit être portée par l'ensemble des professionnels contribuant au fonctionnement de l'EHPAD, à travers chacun de leurs actions quotidiennes car la qualité ne peut être que plurielle et solidaire. Elle est le résultat de cet engagement à donner le meilleur de lui-même au service des personnes accueillies. Au gré des réflexions et des échanges qui ont nourri cette démarche de projet de service nous sommes parvenus à résumer en quelques mots l'idée qui nous rassemble et nous inspire au quotidien : **prendre soin avec attention, notre ambition.**
Enfin, s'il comporte des objectifs spécifiques à nos missions médico-sociales, ce projet s'inscrit également dans le cadre des orientations générales du projet d'établissement du Centre Hospitalier structuré lui aussi autour de 7 axes principaux :



De plus, il s'articule avec les instruments de gouvernance polaire des établissements publics de santé (contractualisation interne et animation des instances polaires) avec une volonté de contribuer à diffuser une **culture gériatrique** au sein des services et de renforcer **la place et le rôle des usagers** dans la vie de l'établissement, conseil de la vie sociale, habitants comme entourage.

Nos missions générales

L'EHPAD, s'il est effectivement un service de l'hôpital, présente cette particularité d'être un **établissement médico-social** dont l'organisation et le fonctionnement relèvent de textes spécifiques formant le code de l'action sociale et des familles.

Sa mission principale, de service public , est :

- **d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans quel que soit le niveau de leurs capacités fonctionnelles et cognitives,**
- **de préserver voire de développer leur autonomie par un accompagnement global comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et les actes de soin.**

Nous tenons à affirmer qu'un **principe général d'accueil pour tous** irrigue notre politique d'admission dont la seule limite est notre capacité à pouvoir accompagner dans de bonnes conditions. Pour illustrer ce principe et très concrètement, il arrive assez fréquemment que notre établissement accueille des personnes âgées qui n'avaient pas trouvé de solution d'hébergement alternative ou qui n'en auraient très probablement pas trouvée.

L'EHPAD est également, et parmi d'autres, un acteur contribuant à **fluidifier le parcours de soin des personnes âgées** sans qu'il ne puisse pour autant être réduit à une solution d'aval pour les services d'hospitalisation. En effet, il prend sa part et continuera de le faire tout en veillant à garantir la qualité du processus d'intégration des résidents dans leur nouveau lieu de vie, processus qui implique autant la mobilisation des équipes des services hospitaliers que celles de l'EHPAD. Sur un plan pratique et pour chaque site, une commission d'admission pluridisciplinaire hebdomadaire valide les demandes d'admission.

Si le niveau de médicalisation des EHPAD est par ailleurs très variable d'un établissement à un autre, au sein du nôtre la **continuité de la prise en charge médicale et infirmière** y est assurée 7 jours sur 7 et 24h sur 24 dans la très grande majorité des résidences représentant ainsi un véritable atout qu'il convient de mettre en évidence.

Cette philosophie d'accueil très ouverte s'inscrit enfin dans une volonté forte de veiller à ce que les personnes accueillies puissent exercer leurs droits et que, de notre côté, nous les respections. La vie au sein d'un collectif amène aussi à devoir tenir compte d'obligations qui comme les droits des personnes accueillies figurent dans les documents de relations avec les usagers de l'établissement : **contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement.**



La politique de bientraitance

Notre établissement est résolument engagé dans une politique de promotion de la bientraitance telle que définie par la Haute Autorité de Santé et œuvre à développer une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein de nos résidences.
Elle vise à **promouvoir le bien-être de l'usager** tout en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. La bientraitance se caractérise par **une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation** de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs contribuant à l'accompagnement des personnes accueillies.

Notre démarche s'appuie sur les fondamentaux suivants :

- La bientraitance relève d'une **culture partagée du respect** de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité,

- Pour le professionnel, il s'agit d'une **manière d'être, de dire et d'agir**, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. La bientraitance intègre le souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et d'un refus sans concession de toute forme de violence,

- L'expression de l'usager est valorisée, la recherche de son consentement éclairé doit être systématique et avant même son arrivée au sein de notre structure d'hébergement. La bientraitance est concrètement une **démarche répondant aux droits de l'usager et à ses choix**. Le projet d'accompagnement individualisé représente une boussole essentielle, il est même la pierre angulaire à partir de laquelle définir et mettre en œuvre la prise en soin des personnes accueillies,

- La démarche de bientraitance est un aller-retour permanent entre penser et agir. Elle exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques des professionnels et nécessite une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective préconise pour les améliorer. Dans cette optique, elle induit l'adoption d'une **culture de questionnement permanent**, en lien également avec le déploiement de la réflexion éthique,

- La recherche de bientraitance est une démarche continue d'adaptation à une situation donnée. Elle implique une réflexion et **une collaboration entre tous les acteurs d'un accompagnement**, à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné.

Une charte de bientraitance commune aux établissements du Groupement Hospitalier Territoire d'Armor existe et a largement été diffusée y compris dans les documents de relations avec usagers (livret d'accueil, règlement de fonctionnement…).

Toute décision sensible repose sur une **démarche pluridisciplinaire tracée, proportionnée et réévaluée**, respectueuse des droits des résidents.

Pour cela, l'établissement :

- valorise les bonnes pratiques existantes,
- **organise des temps d'échanges et de coordination** entre les différents professionnels,
- **requestionne régulièrement les organisations de travail** afin qu'elles épousent au mieux le projet de vie des personnes que nous accueillons,
- **évalue les pratiques professionnelles, les facteurs de risque** en partant de situations concrètes vécues par les équipes, sans jugement ni sanction,
- favorise les attitudes professionnelles convoquant l'empathie, le respect et l'écoute afin de garantir la dignité et de favoriser l'autonomie de la personne,
- **associe les résidents/usagers à la vie de l'EHPAD**…

Afin d'accompagner ces actions, l'encadrement :

- **sensibilise et forme régulièrement les personnels à la démarche de bientraitance** (démarche Humanitude à Tréguier et Paimpol, mise en place de personnels relais-bientraitance par résidence à Saint-Brieuc),
- adapte grâce au plan de formation les compétences des professionnels à l'accompagnement et la prise en soins des personnes âgées et aux **spécificités de la population accueillie** (droits des résidents, assistants de soin en gérontologie, interventions non médicamenteuses …)
- prévient l'épuisement professionnel en organisant **la mobilité des personnels**
- organise un **traitement systématique des faits de maltraitance**.

Notre offre de services

Notre offre d'hébergement est assez **largement diversifiée sur chacun des sites**, avec une possibilité d'hébergement dit permanent et des modalités d'accueil dites séquentielles (hébergement temporaire soit depuis le domicile soit en sortie d'hospitalisation ou un service d'accueil de jour).

Elle **répond à l'essentiel des besoins de la population de nos bassins de vie**, tous caractérisés par un indice de vieillissement élevé. La part des personnes âgés de plus de 75 ans dans les Côtes-d'Armor y représente en effet près de 13 % de la population contre 9,6 % à l'échelle nationale.

Ainsi, sur la période 2013-2050, si le Département devrait voir sa population progresser d'un peu plus de 61 000 habitants, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus augmentera quant à lui d'environ 45 000.

Nos équipes prennent en soin et accompagnent divers profils de résidents :

- personnes ayant des troubles neurocognitifs légers, modérés ou sévères,
- personnes avec des pertes fonctionnelles combinées ou non avec un déficit de la cognition,
- personnes accompagnées dans les derniers mois voire les dernières semaines de leur existence,
- personnes dont une partie des pathologies impliquent un suivi régulier par les services de psychiatrie du sujet âgé.

Il convient de souligner l'**accueil de jeunes personnes âgées**, parfois de moins de 60 ans en situation d'isolement social, d'incurie, d'absence de domicile fixe correspondant à un public qui n'a pas forcément vocation à vivre en EHPAD mais qui y habite faute de dispositif d'accompagnement alternatif.

Des **formules d'hébergement temporaire** sont proposées :

- programmé (aide au répit des aidants)
- en post-hospitalisation et possiblement dans des délais courts qui ne peuvent toutefois sauf exception être inférieurs à 48h (objectif de fluidification du parcours des personnes âgées en perte d'autonomie, de limiter des durées d'hospitalisation, d'éviter des ré-hospitalisations, de sécuriser les retours à domicile)

Des dispositifs d'aide aux aidants et/ou de stimulation des personnes aidées sont également portés par l'EHPAD :

- plateforme de répit des aidants adossée à l'EHPAD de Paimpol
- accueils de jour Alzheimer dans chacun des sites

Nos capacités d'accueil

L'EHPAD du Centre Hospitalier de Saint Brieuc-Paimpol-Tréguier est l'établissement le plus important du Département des Côtes-d'Armor en termes de capacité d'accueil soit 1 284 lits et places ainsi répartis :

1 182
lits d'hébergement permanent et temporaire

32
places d'accueil de jour Alzheimer ou de maladies apparentées

40
places en Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

30
places de Centre de Ressources Territorial (CRT)

Les pilotes de la démarche



Pierre-Bernard GESREL
Directeur référent des pôles gériatriques



Laetitia-Marie HERVE
Directrice référente de la gériatrie à Paimpol et Tréguier



Dominique CARNEL
Directeur des soins de la filière gériatrique



Centre Hospitalier
Saint-Brieuc - Paimpol - Tréguier

- Résidence Daoulas : 165 lits
- Résidence Goëlo : 164 lits
- Résidence Les Alizés : 98 lits
- Résidence Les Cantous : 45 lits
- Centre de Ressources Territorial : 30 places

Centre Hospitalier
Saint-Brieuc - Paimpol - Tréguier

- Résidence Kreiz Armor sur l'île de Bréhat : 47 lits
- Résidence Les Embruns au centre-ville : 98 lits
- Résidence Ty Tud Coz : 61 lits
- Résidence des Terre-Neuvas : 82 lits

Centre Hospitalier
Saint-Brieuc - Paimpol - Tréguier

- Résidence Pierre-Yvon Trémel : 162 lits
- Résidence Anatole Le Braz : 100 lits
- Résidence Paul Le Flem : 40 lits
- Résidence Saint-Michel : 120 lits

Méthodologie

2025

- FÉVRIER / **Première réunion du comité de pilotage,** rassemblant la direction, le chef de pôle médical, les cadres supérieurs de site, l'ensemble des cadres des résidences et des représentants des usagers par l'intermédiaire des présidences des Conseils de la Vie Sociale de Saint-Brieuc et Paimpol, pour fixer les grands objectifs de la démarche, la manière de l'animer et établir son calendrier prévisionnel.
- MARS / **Présentation de la démarche de projet d'établissement**, lors d'une réunion ouverte à tous les professionnels au sein de chacune des résidences, avec appel aux volontaires pour constituer les groupes de travail correspondant aux thématiques inter-sites définies par le Comité de pilotage.
 Au final, **participation de près de 150 professionnels à tout ou partie de la démarche**
- MAI - DÉCEMBRE / **Réunion des 5 groupes de travail thématiques sur des journées complètes.** Animation de la réflexion assurée par un trio de cadres représentant les 3 sites, sur la base d'une méthode favorisant l'interaction entre les professionnels, une grande liberté d'expression et propice à la créativité. Chaque groupe de travail a établi un autodiagnostic par sites, à partir d'une analyse SWOT avant de déterminer et développer les orientations. Certains groupes de travail ont fait le choix de recueillir directement la parole des résidents afin de guider leur réflexion ou de valider des objectifs et/ou actions déjà envisagés.

2026

- JANVIER / **Finalisation des 5 réunions du comité de pilotage**, entre chaque séance des groupes de travail pour accompagner et valider au fil de l'eau les travaux de chacun des groupes thématiques.
- MARS / **Présentation pour avis** des grandes orientations du projet **à chacun des conseils de la vie sociale**
- AVRIL / **Rencontres de restitution de la démarche** organisées sur chacun des sites et ouvertes aux résidents, à leur entourage ainsi qu'à l'ensemble des personnel, en amont de la présentation du projet d'établissement de l'EHPAD aux instances du Centre Hospitalier Saint-Brieuc, Paimpol, Tréguier de l'automne 2026 en même temps que le projet d'établissement du CHSBPT.

1. Individualiser l'accompagnement



Dès la préparation de son entrée au sein de la résidence et tout au long du séjour de la personne accueillie, l'équipe pluridisciplinaire élabore et met en œuvre son projet d'accompagnement personnalisé.

Annexé au contrat de séjour qui lie le résident à l'EHPAD, ce projet est le fruit d'une démarche de co-construction entre la personne accueillie (et/ou son représentant légal) et les professionnels. Le référent professionnel du résident est garant de sa déclinaison au quotidien et de son évaluation a minima annuelle.

Notre objectif n°1

Améliorer la préparation de l'entrée et les premiers jours au sein de l'EHPAD

Nos actions prioritaires

Généraliser la fonction d'infirmier facilitateur de parcours

Organiser avec le référent professionnel un bilan d'entrée associant le résident dans le mois suivant son arrivée

Notre objectif n°2

Favoriser l'expression de leur volonté par les résidents

Nos actions prioritaires

Elaborer le projet d'accompagnement individualisé du résident en l' associant étroitement

Le généraliser en présentant les objectifs du projet à la personne accueillie pour avis dans un délai maximum de 3 mois après son arrivée

Notre objectif n°3

Clarifier et structurer les missions du référent professionnel-résident

Nos actions prioritaires

Harmoniser à l'échelle des 3 sites les missions dévolues au référent professionnel du résident, la manière d'en informer le résident et son entourage

Assurer la formalisation des missions du référent professionnel du résident

2. Développer le bien-être et la bientraitance



Au sein de la résidence, la promotion de la bientraitance constitue une démarche active et collective visant à promouvoir le bien-être physique et psychologique du résident, tout en respectant sa dignité, son autonomie et ses choix.

Elle se traduit par des gestes et une écoute au quotidien, encadrés par les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Notre objectif n°1

Développer la cohésion entre professionnels, améliorer la coordination des actions et la transmission des informations entre les équipes de jour et de nuit

Nos actions prioritaires

Sanctuariser des temps de coordination entre les équipes de jour et de nuit, entre équipes de jour et d'animation

Harmoniser la dénomination des temps d'expression, de concertation et de coordination existants

Notre objectif n°2

Principe d'un respect des libertés individuelles des personnes accueillies dont le droit au risque

Nos actions prioritaires

Avant l'entrée de chaque résident ou le plus tôt possible après son arrivée, aborder systématiquement avec lui et/ou son entourage le principe fondamental « d'aller et venir » et la réflexion bénéfice-risque (dont risque de chute)

Tracer ces échanges dans le dossier résident

Notre objectif n°3

Créer les conditions d'un questionnement éthique

Nos actions prioritaires

En lien avec les comités existants à l'hôpital, création d'un espace de réflexion «éthique et bientraitance» par site animé et porté par des référents, identifiés et formés

Accompagner les professionnels dans leur pratique quotidienne afin de leur apporter un éclairage éthique pluridisciplinaire et de promouvoir la bientraitance

3. A l'EHPAD comme chez soi : on y va



Qu'il s'agisse d'un hébergement temporaire ou au long cours, l'EHPAD constitue le lieu de vie de la personne accueillie.

Bien plus qu'un lieu de soins médicalisé, il s'agit de son nouveau domicile. Pour l'équipe pluridisciplinaire, l'objectif est de recréer pour chaque habitant un univers familier et chaleureux, où il peut vivre à son rythme, accueillir ses proches et des visiteurs, tisser de nouvelles relations, tout en se sentant en sécurité, stimulé et respecté dans ses choix et ses envies.

Notre objectif n°1

Promouvoir une philosophie du lieu de vie et la faire partager par tous

Nos actions prioritaires

Organiser par la direction de l'EHPAD et l'encadrement des temps d'échanges réguliers par résidence portant sur l'approche domiciliaire au quotidien

Former un groupe de professionnels par site à l'approche domiciliaire pour promouvoir des actions sur le terrain

Faire de cet objectif d'approche domiciliaire l'axe fort du plan de formation continue de l'équipe pluridisciplinaire



Notre objectif n°2

Permettre concrètement au résident de davantage se sentir comme chez lui

Nos actions prioritaires

Préparer le projet « Tombons la blouse » avec comme cible une résidence par site expérimentant les tenues civiles pour les personnels

Inciter systématiquement le résident et ses proches à la personnalisation du logement lors de l'entrée

Instaurer un concours entre résidences portant sur l'amélioration du temps de repas et de l'agencement des salons des familles

Promouvoir et développer les possibilités de prise de repas entre personnes accueillies et entourage au sein des résidences

Faciliter la jouissance des espaces extérieurs : espaces de déambulation, parcours promenades, cheminements piétonniers…



Notre objectif n°3

Accroître l'ouverture sur l'extérieur

Nos actions prioritaires

Expérimenter un éco-pâturage

Monter un projet de tiers-lieu par site inscrit au portefeuille de projets du fonds de dotation LIAMM

Continuer de développer les évènements culturelsen lien avec conservatoires de musique, les écoles, les scènes…



4. Adaptation de notre offre de soins Accueil pour tous



Avec le développement du maintien à domicile, les personnes âgées dépendantes sollicitent plus tardivement une entrée en EHPAD, souvent en sortie d'hospitalisation quand les aides à domicile ne suffisent plus ou quand les troubles nécessitent un environnement protégé.

L'EHPAD est également sollicité pour des personnes plus jeunes, recherchant un lieu de vie adapté à leurs besoins spécifiques. Les professionnels inscrivent leur action dans le cadre de la filière gériatrique, en proximité comme en recours, pour collaborer et innover au service d'un accompagnement adapté et personnalisé des personnes accueillies.

Notre objectif n°1

Répondre aux besoins de nos bassins de vie respectifs
et à nos besoins propres

Nos actions prioritaires

Construire un projet en vue d'ouvrir une unité dédiée aux personnes avec des troubles cognitifs et du comportement (Paimpol)

Créer une unité spécialisée pour l'accueil de personnes âgées ayant des pathologies relevant de la psychiatrie (Saint-Brieuc)

Approfondir l'opportunité de la spécialisation d'un site dans l'accueil des travailleurs en situation de handicap après leur vie professionnelle

Réfléchir sur l'organisation de l'accueil des jeunes résidents

Créer un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) itinérant dans le cadre d'un futur appel à projets ARS et installer le PASA ouvert en soirée sur Tréguier

Expérimenter une nouvelle gamme de chambres en transformant un panel de chambres doubles en logements de type studio (un site test possible)

Notre objectif n°2

Développer et formaliser les partenariats pour améliorer l'interconnaissance
entre acteurs de la gérontologie et le parcours des personnes âgées

Nos actions prioritaires

Consolider les synergies avec les filières gériatriques Equip'âge et Fil'âge et les dispositifs d'appui à la coordination

Harmoniser le processus d'admission sur les trois sites

Notre objectif n°3

Développer les connexions avec les acteurs du territoire

Notre action prioritaire

Développer le Centre de Ressources Territorial des Capucins - site de Saint-Brieuc

5. Un projet médical garant des bonnes pratiques gériatriques



Le projet médical et soignant en EHPAD organise la prise en charge de la santé des résidents. Piloté par le médecin référent avec l'équipe soignante, sous la responsabilité du médecin chef du pôle sanitaire médico-social, il vise à garantir la sécurité des soins, à limiter les hospitalisations évitables et à s'adapter à la perte d'autonomie grandissante des personnes âgées.

Notre objectif n°1

Promouvoir les actions de prévention

Nos actions prioritaires

Prévenir la dénutrition et la déshydratation

Prévenir les escarres

Prévenir les chutes

Prévenir et évaluer la douleur

Notre objectif n°2

Accompagner les personnes présentant
des troubles psycho-comportementaux

Nos actions prioritaires

Développer les compétences nécessaires et les thérapies non médicamenteuses

Définir un projet d'accompagnement adapté en termes de soins et de vie sociale

Notre objectif n°3

Développer la culture palliative et accompagner
les résidents jusqu'à leur décès

Nos actions prioritaires

Promouvoir la réflexion pluridisciplinaire sur l'accompagnement en fin de vie

Développer les collaborations avec l'équipe mobile soins palliatifs

Notre objectif n°4

Diminuer les prescriptions médicamenteuses

Nos actions prioritaires

Développer la conciliation thérapeutique et l'anticipation du risque de iatrogénie médicamenteuse

Proposer de nouvelles pratiques du type art-thérapie, médiation animale, actions de sport-santé (activité physique adaptée)

Notre objectif n°5

Sécuriser le circuit du médicament

Nos actions prioritaires

Finaliser les travaux du comité de pilotage sur la sécurisation du circuit du médicament en EHPAD

Mettre en œuvre le plan d'actions élaboré par ce COPIL et évaluer les mesures mises en œuvre

Notre objectif n°6

Limiter à leur strict nécessaire les mesures
de contention décidées après décision collégiale

Nos actions prioritaires

Formaliser le plan d'actions issu de l'étude menée début 2026

Garantir la traçabilité de la réflexion collégiale, de l'information du résident et de son entourage et de la réévaluation régulière



6. Favoriser l'attractivité professionnelle



L'EHPAD doit constituer un lieu attractif à la fois pour les personnes qui y habitent et pour les professionnels qui y travaillent. Leur fidélisation passe par la qualité de l'accueil avant et pendant la prise de poste, par la formation continue et par la qualité de vie au travail et les conditions de travail.

Notre objectif n°1

Accueillir, intégrer et fidéliser les équipes

Nos actions prioritaires

Assurer des entretiens avec les nouveaux personnels à un, trois et six mois

Réaliser un bilan annuel des organisations de travail mises en place en 2024-2025 autant sur le plan de la satisfaction des professionnels que sur celle des résidents

Notre objectif n°2

Concilier vie privée et vie professionnelle

Notre action prioritaire

Inciter et accompagner chaque site à expérimenter de nouveaux modèles d'organisation au sein de services pilotes

Notre objectif n°3

Garantir l'engagement, la mobilité des professionnels
et le développement des compétences

Nos actions prioritaires

Organiser une mobilité interne tous les 5 ans, en lien avec le projet social

Favoriser la participation des professionnels à des stages d'immersion et journées de découverte

Réfléchir aux modalités permettant de faciliter les mobilités de l'EHPAD vers le secteur sanitaire et réciproquement

7. Accroître la place et le rôle des usagers dans l'organisation et le fonctionnement des résidences



La place et le rôle des usagers en EHPAD est encadrée par la loi du 2 janvier 2002. La personne accueillie est pleinement reconnue comme un citoyen acteur de ses droits, dont la dignité, l'intimité et la participation à la vie de la structure doivent être garanties au quotidien.

La communication avec les résidents et leurs familles doit se faire à deux niveaux complémentaires : au niveau de chaque résidence, avec le cadre de santé, pour apporter une réponse réactive et personnalisée aux questions ou difficultés soulevées d'une part, au niveau du conseil de la vie sociale, avec les représentants des résidents et des familles, pour présenter de manière anonymisée et générale les réclamations des usagers et les événements indésirables déclarés par les professionnels, avec le plan d'actions qui découle de leur analyse d'autre part.

Notre objectif n°1

Impliquer les conseils de vie sociale
dans la démarche qualité-gestion des risques

Nos actions prioritaires

Présenter à chaque séance le bilan des réclamations des usagers et des déclarations des événements indésirables des professionnels

Réaliser une enquête de satisfaction annuelle auprès des résidents et proposer des axes d'amélioration

Notre objectif n°2

Poursuivre les temps d'échanges réguliers avec les usagers

Nos actions prioritaires

Organiser une rencontre annuelle entre la direction et les résidents, entourage, bénévoles et professionnels de la résidence

Poursuivre la rencontre individuelle des résidents ou familles exprimant une demande, une proposition ou une difficulté

Un projet vivant, ancré dans l'établissement et ouvert sur son environnement

Le projet d'établissement des EHPAD se conçoit comme partie intégrante du projet d'établissement du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier, en inscrivant la fluidité des parcours des personnes âgées dépendantes et la qualité de l'expérience de la personne accueillie au cœur de ses priorités, en veillant à l'attractivité des résidences à la fois comme lieu de vie pour leurs habitants mais aussi comme lieu de travail pour les professionnels, ou encore en favorisant l'innovation sous toutes ses formes : organisationnelle, technique, numérique ou architecturale.

A la fois en recours et en proximité, l'offre de soins et d'accompagnement des EHPAD s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale et partenariale. Cette offre a vocation à s'enrichir au gré des opportunités et des initiatives prises sur les différents sites, dans le respect des valeurs communes et de la feuille de route inscrites dans le présent projet.

L'animation du projet d'établissement des EHPAD et son évaluation associeront le comité de pilotage, les encadrants médicaux et para-médicaux ainsi que les résidents et les familles et les partenaires institutionnels. Elles veilleront à la cohérence des actions engagées avec les attendus de la démarche d'évaluation externe programmée pour 2027, avec les actions et indicateurs des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des EHPAD sur la période concernée et également avec les équilibres médico-économiques et financiers et les schémas directeurs immobiliers des EHPAD. Le projet d'établissement des EHPAD dispose d'un calendrier, de suivi et d'évaluation parfaitement synchronisé avec celui du projet d'établissement général. Il en décline les objectifs dans le cadre du contrat du pôle « gériatrie médico-social » et également par une démarche « aller vers » à la rencontre des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire mobilisée autour du projet d'accompagnement personnalisé de la personne accueillie et des usagers des résidences de chaque site : habitants, proches et bénévoles, conseils de vie sociale.

La belle dynamique engagée au moment de l'élaboration participative du présent projet se poursuit désormais autour d'un défi commun :
« Prendre soin avec attention, notre ambition ».



Notes

Projet d'établissement EHPAD

2026 - 2031

Centre Hospitalier de Saint-Brieuc - Paimpol - Tréguier
10 rue Marcel Proust
22000 Saint-Brieuc

Hôpital de Saint-Brieuc

Hôpitaux de proximité
de Paimpol et Tréguier

https://ghtarmor.bzh/

Centre Hospitalier
Saint-Brieuc - Paimpol - Tréguier

Septembre 2026
Rédaction : Comité projet d'établissement EHPAD
Conception : Service communication CHSBPT
Crédits photos : Service communication CHSBPT
Accès numérique privilégié
Impression limitée : Reprographie CHSBPT